

## BOULANGERIE: ordonnance du tribunal pour 25 boulangeries industrielles

25 boulangeries industrielles vont se voir contraintes à un jour de fermeture hebdomadaire dans le [PUY DE DOME](#). Le tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand l'a ordonné. 25 enseignes qui vendent du pain 7 jours sur 7 sont concernées et avaient été assignées en référé par la CGT. Il est demandé aux boulangeries industrielles et terminaux de cuissons de se conformer aux dispositions de l'arrêté préfectoral datant de 1997. Ce non respect constitue un trouble manifestement illicite qui crée une inégalité entre les professionnels et une distorsion de la concurrence. Une trentaine de points de vente seront soumis à une amende de 1.000 € par jour de retard en cas de non respect de l'ordonnance.